



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sur les pratiques commerciales trompeuses de certaines auto-écoles en ligne

Question écrite n° 12758

Texte de la question

M. Pierre Meurin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur les pratiques commerciales trompeuses de certaines auto-écoles en ligne (comme Ornikar) permettant une concurrence déloyale avec les auto-écoles traditionnelles. Certaines auto-écoles en ligne proposent des formules « permis complet » incluant seulement 17h de cours de conduite bien loin des 20h heures requises depuis l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé. Les candidats au permis de conduire ayant opté pour cette option pensent ainsi pouvoir passer leur permis au prix de cette formule alors même qu'ils devront payer des heures supplémentaires pour atteindre le minimum légal. Une heure de conduite coûte en règle générale une cinquantaine d'euros ; ainsi, c'est jusqu'à 150 euros supplémentaires que les candidats devront alors payer et parfois bien plus. Cette pratique commerciale trompeuse est punie par l'article L. 132-2 du code de la consommation. Elle permet notamment d'attirer les consommateurs vers les auto-écoles en ligne plutôt que les auto-écoles traditionnelles qui subissent ainsi une forme de concurrence déloyale. En effet, en 2025, 49 % des jeunes conducteurs de moins de 25 ans ont choisi une auto-école 100 % en ligne selon l'ONISR. Un chiffre en hausse de 12 points en trois ans. Pourtant celles-ci ne semblent pas soumises au même contrôle puisqu'elles n'ont pas d'existence physique à proprement parler. De leur côté, les auto-écoles traditionnelles doivent se conformer à de strictes obligations réglementaires comme les agréments préfectoraux ou la mise en place de locaux adaptés ; tout cela soumis aux contrôles de l'État. Il l'interroge sur les contrôles de la DGCCRF de ces auto-écoles en ligne, notamment sur leurs pratiques commerciales trompeuses et la concurrence déloyale qui en découle.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Meurin](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12758

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#), page 1121